

Conseils et études

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de l'Énergie »

Maîtrise en Demande d'Énergie – Énergie Renouvelable

», le SE60 propose aux collectivités de :

- **Diagnostiquer la performance énergétique de leurs bâtiments** pour disposer d'un état des lieux initial, permettant ensuite de planifier les travaux les plus prioritaires et impactants (sur les consommations et les factures liées),
- **Suivre les consommations annuellement**, dans le but de guider les élus dans les choix à opérer sur les bâtiments et l'éclairage public, grâce à des préconisations actualisées,
- **Approfondir certains volets par des études complémentaires**, pour lesquels le SE60 propose des marchés de prestations d'ingénierie négociés et subventionnés.